

Intercommunalité : qu'elle est inepte, ma vallée !

Depuis 2016, nous avons changé d'intercommunalité : finis les Hauts-de-Bievre, bonjour le T2 de la Métropole du Grand-Paris ! Le 18 janvier s'est tenu le 1er Conseil de cet établissement public territorial. Il a permis d'élire à sa tête Jean-Didier Berger, le maire de Clamart. Ce dernier a illico proposé d'appeler désormais ce territoire "Vallée Sud Grand Paris" en expliquant qu'il fallait un nom attractif. Pour lui, "Vallée Sud" évoque une vallée scientifique et peut-être une *Silicon Valley* à la française ?

Mais cette démarche marketing fait fi de la géographie la plus élémentaire. Nous sommes dans un département qui s'appelle les Hauts-de-Seine parce que son territoire est perché au-dessus du fleuve, nous étions dans une communauté d'agglomération qui s'appelait les Hauts-de-Bievre parce que son territoire dominait (à Antony et à Verrières) une boucle de la Bievre, nous voilà projetés dans une vallée fictive, traversée par nulle rivière et sans aucun pont ! La référence implicite à la Bievre doit être abandonnée : l'absence de Verrières dans ce nouvel ensemble fait qu'Antony est désormais la seule des 11 communes de l'agglomération à être traversée par la Bievre. De fait, et les cyclistes le savent bien, le territoire de notre intercommunalité est marqué par un plateau quasi continu de Clamart à Fontenay et de Châtenay à Bagneux et un glacis en pente douce descendant sur Chatillon et Montrouge. Notons que la notion de "vallée scientifique" est aussi bien malmenée sur son aspect académique puisque deux établissements d'enseignement supérieur (faculté de Pharmacie et Ecole centrale) vont quitter notre territoire prochainement...

Dans ces conditions, il apparaît bien artificiel de vouloir inscrire dans l'appellation officielle d'une intercommunalité autre chose que la réalité de la géographie, l'histoire ou la culture. Nos voisins du T11 n'ont pas rejeté "Plateau briard", en quoi "Plateau Sud Grand Paris", "Les Hauts de Paris-Sud" ou "Grand Plateau Paris Sud" seraient-ils péjoratifs ?

Bruno EDOUARD



Patrick Devedjian supprime le Pass 92



Après la participation à la carte imaginR pour le transport des jeunes, c'est maintenant le Pass92 que le Président du Conseil départemental veut supprimer. 45000 collégiens du département des Hauts-de-Seine ne pourront plus bénéficier de l'aide de 70 euros annuels pour participer aux activités associatives culturelles et sportives. Aucun crédit n'a en effet été inscrit au budget 2016 pour financer cette prestation. Suite à la protestation des élus de l'opposition départementale il a accepté la mise en place d'une commission d'évaluation tout en maintenant le principe de suppression dès 2016.

Une fois encore Patrick Devedjian s'en prend à la jeunesse car il est opposé aux dispositions législatives relatives aux répartitions des compétences entre les différentes collectivités. Vengeur, il veut attiser la colère des collégiens contre les décisions, certes contestables, du gouvernement en place... N'y aurait-il pas eu moyen de rogner sur des dépenses tout aussi facultatives mais fastueuses comme la subvention au Racing, propriété d'un milliardaire, celle aux Haras de Jardy et celle du restaurant le Ruban bleu ?

Jean-Marc Feuillade



Chômage, emploi : la municipalité ne sait rien et ne veut pas savoir !

S'il est une préoccupation, le chômage et l'emploi sont bien sûr, celles qui priment, qui angoissent aujourd'hui nos concitoyens. On pourrait penser que cette inquiétude est partagée par le maire et sa majorité, qu'ils s'enquerraient régulièrement de l'évolution des données dans notre ville afin de moduler la politique sociale, l'aide aux chômeurs, l'action auprès des acteurs économiques pour développer l'emploi dans notre ville. Eh bien détrompez-vous, ni le maire, ni sa maire adjointe ne sont au courant ! Quand on leur demande, en commission municipale, les chiffres, ils avouent ne pas les connaître, quand on les invite à les chercher, ils ne savent pas où les trouver. Quand on leur donne l'adresse de la Maison de l'Emploi financée par les contribuables locaux qui regroupe Pôle-Emploi, la mission locale et autres services, ils s'étonnent, et vous répondent «mais quel intérêt à connaître ces données, on sait bien qu'il y a du chômage dans notre pays ! Mais à Antony, il y en a un peu moins qu'ailleurs alors pourquoi voudriez-vous qu'on s'en préoccupe ! ».

N°36

AGORA

Mars 2016

Le centre-ville mérite vite une concertation globale !

Sans que l'on s'en aperçoive forcément le centre-ville d'Antony vit d'importantes mutations. Tout d'abord les pavillons remarquables de la rue Gabriel-Péri sont remplacés un à un par des immeubles de standing, la place du marché est vide du théâtre Firmin-Gémier depuis plusieurs années, une sente piétonnière qui mène au Parc Bourdeau depuis la rue Mounié au niveau de la boutique Yves Rocher est en cours d'aménagement (avec une construction ubuesque). Le dernier fait important est le départ de la chambre de commerce et d'industrie à l'angle du passage Lasson qui mène au Sélect.

Notons que pendant des années la présence de la CCI était présentée comme une anomalie en plein cœur de ville et constituait un frein au développement du passage Lasson. Nous aurions pu espérer que la municipalité se positionne pour l'acquisition de ces locaux mais à ce jour il n'en est rien. Nous savons par contre qu'un ophtalmologiste-opticien a fait une offre à la CCI que celle-ci s'apprête à accepter une fois que les réserves posées par la copropriété seront levées. **L'attentisme municipal est à peine croyable sur ce dossier. Il est impératif d'empêcher cette opération qui n'a aucun sens à cet endroit !**

Lors du débat d'orientation budgétaire le maire a annoncé une concertation pour l'aménagement de la place du marché. Mais celle-ci n'a aucun sens si elle ne s'inscrit pas dans un périmètre étendu à l'ensemble du centre-ville et si elle arrive une fois que tout sera figé !



L'équilibre entre les services publics et les commerces doit être posé, tout comme l'équilibre commercial qui ne peut se réaliser au nom du seul principe de libre installation car le risque de ne voir arriver que des opticiens, des banques ou des coiffeurs est majeur. Il faut avoir une véritable stratégie d'aménagement !

Aujourd'hui la concertation proposée risque d'être minimaliste et de s'avérer une tartufferie.

Le départ de la CCI du passage Lasson constitue une véritable opportunité pour dynamiser cet espace clé qui est déjà pourvu de trois unités majeures du centre-ville, le marché, le cinéma public le Sélect dont le succès est unanime et la librairie la Passerelle qui a su s'imposer comme un lieu de culture et d'échanges. Pourquoi ne pas imaginer une allée piétonne de la culture en installant un centre d'art contemporain (feu l'espace Beaudoin à la RUA) qui pourrait exposer l'été des œuvres sur la place du marché.

Par ailleurs, la réflexion sur la place du marché ne peut pas se résumer à la venue ou non d'un café ou d'une brasserie. Là encore le temps fait son œuvre, un café s'est installé en haut de la rue Mounié, un autre à l'angle du parc Bourdeau sur la nouvelle sente piétonnière ce qui porte à 5 le nombre de cafés en plein cœur de ville. Il faudra aller au-delà, trouver ce qui pourrait donner à cette place une âme et y autoriser des manifestations (patinoire, manèges, festival solstice etc.).

Enfin, Il est évident que l'équilibre entre piétons et voitures doit être interrogé rue Mounié pour laisser une plus large place à la déambulation et permettre l'installation d'étais mais pour cela il faudra réduire la place de la voiture sur cet axe. Une issue de l'école privée sur la place du marché pourrait éventuellement contribuer à fluidifier les trafics des rues Mounié et Péri aux heures d'entrées et sorties d'école.

Tout cela ne constitue que des hypothèses et des pistes de réflexions que nous aimerions partager avec les Antonyens dans une véritable concertation avant qu'il ne soit trop tard !

Fabien Feuillade





Un jour j'irai à New-York avec toi...

Le 4 février dernier, le Conseil municipal a fixé les tarifs des séjours à l'étranger organisés par la Ville pour les jeunes Antoniens. La délibération comportait une innovation : New-York ! Plutôt une bonne idée, non, que de permettre à nos jeunes de découvrir une ville non européenne ? D'autant que les séjours à l'étranger sont, comme beaucoup de prestations communales, soumis au mécanisme de la tarification au taux d'effort. Chaque famille paie en principe selon ses revenus mensuels et son nombre d'enfants : par exemple, pour une famille de 3 enfants avec des revenus de 4000 euros, le séjour en Espagne est tarifé à 4000 x 9,4% soit 376 euros. En réalité, ce système est "modulé" avec un plancher et un plafond (une famille de 3 enfants au RSA ne paiera pas 900 x 9,4% soit 85 euros mais le montant du plancher, 124 € et une famille de 3 enfants avec 12000 euros de revenus ne paiera pas 12000 x 9,4% soit 1128 euros mais le montant du plafond, 721 €). Mais pour New-York, la surprise était aussi dans l'abandon du taux d'effort : tout le monde devra payer le même prix, 1300 € ! Autant dire que la découverte de la Grosse pomme sera bien plus facile pour les enfants de notaires et de chirurgiens que pour les fils et filles de chômeurs ou de cadres moyens...

Pour ce séjour à New-York, c'est "Argent trop cher" que Téléphone aurait dû chanter !



Marie-Claire Cloison

Logement : deux poids deux mesures

On connaît la sollicitude du maire d'Antony à l'égard des promoteurs immobiliers, rappelons nous l'année dernière la généreuse remise de deux millions d'euros apportée par la municipalité à Pitch promotion pour l'aider à réaliser son opération immobilière dans le quartier Pajeaud... Si certains avaient encore des doutes sur la sélectivité de cette municipalité concernant l'aide au logement privé et social, Jean-Yves Sénant vient de lever toute ambiguïté. En effet, la commune est propriétaire d'une parcelle de terrain de 299 m2 rue Emile-Lévêque qu'elle vendra 185 000 euros, quand l'Etat vend la parcelle mitoyenne de 1821 m2, 175 000 euros.

Ces 2 parcelles seront acquises par Antony-Habitat pour réaliser 14 logements sociaux... Ainsi, la mairie d'Antony vendra son terrain plus de 6 fois plus cher que l'Etat pour la construction de logements sociaux, alors que ceux-ci ne sont destinés qu'à remplacer une partie des logements destinés à la destruction au Noyer-Doré.

Jean-Marc Feuillade

Collecte des ordures : Antony et Vallée-Sud irresponsables !

La collecte des ordures est actuellement perturbée par une grève du prestataire (Otus/Véolia). Si vous voulez avoir des informations sur la situation, connectez-vous sur le site de la mairie de Bourg-la-Reine qui donne des informations régulièrement actualisées sur les négociations chez Otus et les collectes au départ de Rungis : merci au Maire, Jean-Noël Chevreau, qui supplée l'incurie de nos édiles ! En effet, les sites de la CAHB et de la ville d'Antony n'affichent qu'un communiqué lénifiant annonçant que le dialogue social relève de l'entreprise et que tout est mis en œuvre pour que le service soit assuré dans les meilleures conditions... Tu parles ! Certes, depuis le 1er mars, des collectes partielles ont lieu mais sans aucune priorisation. Certaines rues du centre-ville ont ainsi été débarrassées mardi 1er à la fois des ordures ménagères et des emballages (alors que ces derniers ne posaient pas de problèmes d'odeurs...) mais le contenu des conteneurs jaunes et celui des conteneurs gris ont été collectés dans la même benne ruinant donc les efforts de tri des ménages concernés. Et pendant ce temps-là, au Noyer-Doré, les poubelles débordaient tranquillement... Quand nos dirigeants rentreront du ski, peut-être accepteront-ils de prendre un peu de temps pour s'occuper de l'ensemble de la population ? (Article rédigé le 4 mars 2016)

Et si la RN 20 redevenait silencieuse ?

Saviez-vous que la D920 (ex RN 20) était parcourue sur 37 km par un tramway d'Arpajon aux Halles de Paris ?



A partir de 1893 des tramways parcouraient la route d'Orléans, d'Arpajon où se trouvaient de nombreuses cultures maraichères jusqu'aux anciennes Halles de Paris. Le tramway empruntait la RN20 via une voie unique d'Arpajon à Bourg-la-Reine, puis jusqu'à Paris via des voies implantées sur chaque accotement.

De 1893 à 1895 c'étaient des locomotives à vapeur. En 1895, des locomotives à air comprimé étaient obligatoires d'Antony jusqu'aux Halles. Puis en 1901, sont mis en place des tramways à motorisation électrique. Le jour les tramways étaient dédiés aux voyageurs, la nuit la ligne était dédiée aux transports des marchandises. En 1926, on transporte la nuit vers les Halles 15 000 tonnes de légumes par an, avec jusqu'à 42 wagons par nuit. En 1927 le tonnage atteint 24 400 tonnes, dont 411 tonnes de fraises. Une part du trafic marchandises est aussi constitué des pavés extraits des carrières de Seine-et-Oise. Le trafic marchandises est autorisé uniquement la nuit entre 1 h et 4 h du matin jusqu'aux Halles. Au retour, du fumier et des gadoues reviennent de la capitale pour servir d'engrais aux exploitants franciliens. En 1937, la concurrence trop forte des camions diesel met définitivement fin à l'Arpajonnais.

Pourquoi, aujourd'hui ne pas mettre en place une ligne de bus et de camions 100 % électriques, à pile à combustible hydrogène, avec des voies en site protégé de Bourg la Reine à Paris ? Un jour le Grand Paris interdira les véhicules thermiques pour autoriser uniquement les véhicules 100 % électriques, comme le Paris de 1895 l'a fait avec les locomotives à vapeur.

Mais, lors de la concertation sur la RD920, Patrick Devedjian s'était opposé à la création de couloir de bus arguant que l'automobile faisait vivre 6 millions de personnes en France. Et la Mairie avait donné un avis défavorable au SDRIF (Schéma directeur de la région Ile de France) notamment parce qu'un projet de TCSP (Transport Collectif en Site Propre) était envisagé sur cet axe... Qu'envisage le Conseil Régional actuel ? Nous ne sommes pas encore prêts de voir un Arpajonnais du 21ème siècle 100% électrique.

Julien Irondelle



Votre soutien financier à Agora est bienvenu.

Adressez vos dons à
Citoyens à Antony,
7 ter rue Pasteur - Antony

Retrouvez-nous sur :
www.citoyensantony.fr